

## Les éditeurs de presse gagnent une bataille contre Google News en Belgique

**BRUXELLES (AFP) - Les journaux francophones belges ont contraint lundi Google News à purger son site internet d'actualités de leurs articles, remportant ainsi une victoire qui pourrait faire date dans la lutte qui oppose les éditeurs de presse au moteur de recherche californien.**



Le logo de Google à Londres, le 16 novembre 2005 © AFP/Archives - John D. McHugh

En Belgique, comme dans une trentaine d'autre pays, Google News recense les principaux titres de l'actualité nationale et internationale tels qu'ils apparaissent dans les journaux, ainsi que sur les télévisions et les radios. En cliquant sur un titre, on aboutit directement à l'article sur le site internet du média concerné.

Depuis janvier, Google News présente sur son site francophone belge des articles collectés dans quelque 500 sources d'information en langue française.

Mis devant le fait accompli, les médias flamands ont demandé à Google News, dès son lancement en Belgique, de retirer leurs articles.

Surpris de n'avoir pas été sollicités pour l'utilisation de leurs articles, les éditeurs francophones, réunis au sein de Copiepresse, ont préféré prendre les armes.

"Notre objectif, ce n'était pas de faire retirer nos articles, mais que nos contenus soient rétribués", a rappelé lundi la secrétaire générale de Copiepresse, Margaret Boribon.

Confrontés à un véritable mur de silence, Le Soir, La Libre Belgique, La Dernière-Heure et d'autres publications ont fini par déposer, courant mars, un recours devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

La justice belge a condamné Google le 5 septembre à retirer de son site, sous peine d'une astreinte d'un million d'euros par jour de retard, les articles, photos et graphiques appartenant aux éditeurs belges de presse quotidienne francophone.

Lundi, jour d'exécution du jugement, Google News avait rayé de ses colonnes les infos litigieuses. En revanche, il n'avait toujours pas publié sur son site "www.google.be" le jugement du tribunal, s'exposant ainsi à une amende de 500.000 euros par jour de retard.

Dans sa décision, le tribunal belge relève que Google News "est à considérer comme un portail d'information et non comme un moteur de recherche", ce qui signifie qu'il devrait solliciter l'autorisation, et le cas échéant rémunérer les médias dont il diffuse le contenu.

L'expert désigné par le tribunal a également jugé que Google News permettait de "contourner les messages publicitaires desquels les éditeurs tirent une partie importante de leurs revenus".

Peu avide de publicité, Google ne s'est exprimé que lundi, regrettant dans un communiqué une décision "viciée".

Annonçant qu'il fera appel, le groupe a également jugé le recours en justice "totalement inutile". Il a d'ailleurs entamé des discussions avec Copiepresse afin de "trouver un arrangement" à l'amiable, a confié Mme Boribon à l'AFP.

"Si un journal ne souhaite pas apparaître sur Google News, nous retirons son contenu de notre sommaire, sur simple demande", a fait valoir l'entreprise.

Lundi, les homologues européens de Copiepresse ont salué "une véritable première".

"C'est une grande nouvelle. Les fournisseurs de contenu devraient avoir leur mot à dire sur la façon dont sont utilisées leurs productions", a réagi Larry Kilman, de l'Association mondiale des éditeurs de journaux (AMJ).

Ce précédent pourrait influencer sur d'autres affaires en cours.

Alors que l'agence de presse américaine Associated Press (AP) vient de conclure un accord avec le portail pour voir rémunérer son contenu, l'Agence France-Presse reste pour sa part en conflit, après avoir porté plainte en mars 2005 aux Etats-Unis.

Outre des dommages et intérêt de plus de 17,5 millions de dollars, l'AFP demande qu'il soit interdit à Google News de diffuser sans accord préalable les titres, débuts de dépêches et photos qu'elle produit.